



MAIRIE DE BOUAFLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016 A 20 HEURES 34

Etaients présents : M. Philippe SIMON, Maire, M. Laurent LALLART, Mme Anne Claire MUTEL, M. Yannick L' HUILIER, Mme Dany GARCIA, maires adjoints, Mme Nadine FROMAGEOT, M. Bernard DUBOST, Mme Jocelyne DUFAYS, M. Bernard GUIDAL, Mme Emmanuelle RAYSSAC, M. Thierry GAUTIER, Mme Armelle LOUIS, M. Laurent SURCIN, Mme Corinne KOLACZINSKI, M. Joaquim FERNANDES, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Laurence AUBRY, M. Jérôme COQUELIN, conseillers municipaux,

Absents excusés : M. Joaquim FERNANDES (donne pouvoir à M. Yannick L'HUILIER), Mme Corinne KOLACZINSKI (donne pouvoir à M. Laurent LALLART), Mme Laurence AUBRY (donne pouvoir à M. Dominique SMITTARELLO), M. Jérôme COQUELIN (donne pouvoir à Mme Jocelyne DUFAYS)

Absents : Mme Sabine OLIVIER,

Secrétaire de séance : M. Bernard GUIDAL

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 MARS 2016 :

Le procès verbal du Conseil Municipal du 22 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité des voix Pour.

Mr Simon présente Mme Karine SKOWERA nouvelle Directrice Générale des Services qui succède à Mme Claudie DIERCKENS.

DELIBERATIONS :

N°23-2016 : Décision Modificative N°1 – Budget M14

Rapporteur : Mme GARCIA

FONCTIONNEMENT

La commune a perçu la somme de 4351€ de l'INSEE qui correspond au montant de la rémunération des agents recenseurs et du coordinateur. Cette somme a été titrée à l'article 758 et il est souhaité inscrire ce montant au chapitre 012 "*Charges de personnel et frais assimilés*" à l'article 64131.

- une diminution est effectuée en recettes au 758
- une augmentation est effectuée à l'article 64131 "*personnel non titulaire*"

INVESTISSEMENT

Dans le cadre des travaux d'investissement et plus particulièrement au programme 180 "*Travaux voirie est sécurisation*", la commune a besoin de 35 800€ pour la signalisation-circulation et travaux de diverses rues.

- programme 165 " ECLAIRAGE PUBLIC" : - 25 000€ sur EP rue du Bout Malo et Pressoirs
- programme 179 " ENFOUISSEMENT RESEAUX" : - 10 800€ sur TC NUMERICABLE RUE BOUT MALO

Et d'augmenter l'opération suivante :

- programme 180 " TRAVAUX VOIRIE & SECURISATION" : 35 800€

Dans le cadre des conventions de gestion provisoire signées avec Grand Paris Seine et Oise au conseil municipal de décembre 2015, il est demandé au conseil municipal de valider la décision modificative ci-dessous.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64131 : Rémunérations	0,00 €	4 351,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 351,00 €	0,00 €	0,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	4 351,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	4 351,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 351,00 €	4 351,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2313-179 : ENFOUISSEMENT RESEAUX	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-180 : TRAVAUX VOIRIE ET SECURISATION	0,00 €	35 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-165 : Eclairage public	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	35 800,00 €	35 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 800,00 €	35 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		4 351,00 €		-4 351,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix pour, **APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget M14 et dit que les crédits seront réservés.

N°24-2016 : Décision Modificative N°1 – Budget M49

Rapporteur : Mme GARCIA

Dans le cadre des travaux d'investissement, la commune doit procéder à des travaux d'extension du réseau assainissement sur certains secteurs et pour cela il est nécessaire d'engager une étude de faisabilité et de procéder à des mouvements de crédits comme suit :

- diminution du programme 102 "*branchement plomb*" à l'article 2313 : - 10 000€

et à - ouverture de l'article 2031 "*frais d'études*" : + 10 000€

Dans le cadre des conventions de gestion provisoire signées avec Grand Paris Seine et Oise au conseil municipal de décembre 2015, il est demandé au conseil municipal de valider la décision modificative ci-dessous.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-102 : Plombs et cana Eau Potable	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

M.SMITTARELLO s'interroge sur le besoin de financement pour des travaux d'extension du réseau d'assainissement alors que précédemment la municipalité a pris une délibération 12-2016 Instauration d'un périmètre d'étude pour l'OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation) qui permet un délai de réflexion. M. Philippe SIMON souligne qu'il est question que d'une étude de faisabilité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour et trois abstentions (Mme AUBRY, M.SMITTARELLO et M. COQUELIN, APPROUVE la décision modificative N°1 du budget M49 et dit que les crédits seront réservés.

N°25-2016 : Dénomination des Voies – Mise à jour du nom des voies communales

Rapporteur : M. LALLART

Selon le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, le maire des communes de plus de 2000 habitants doit notifier au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre concerné :

- la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, à la suite, notamment, soit du changement de dénomination d'une voie ancienne, soit de la création d'une voie nouvelle ;
- le numérotage des immeubles et les modifications le concernant.

Une délibération du Conseil Municipal est donc nécessaire afin que le Centre des Impôts Foncier de Versailles puisse créer ou modifier la dénomination des voies suivantes :

- Rue de l'Etang
- Rue de l'Erable
- Rue de Flins
- Ruelle St Martin
- Sente Plimas

Voir tableau ci-dessous:

Plan de la commune	Base de données cadastrales	Réponse du Maire
Rue de l'Etang	Chemin de l'Etang	Rue de l'Etang
Rue de l'Erable	Pas de rue à ce nom mais seulement un lieu-dit « l'Erable ».	Rue de l'Erable
Rue de Flins	Route de Flins	Attention nous avons les deux
Voie "Clos de la Forêt"	Pas de voie à ce nom mais seulement un lieu-dit "Le Clos Forêt"	Sente Plimas
Chemin des Crochis	Uniquement la Rue des Crochis	Rue des Crochis
Ruelle Saint Martin	Rien dans la base de données cadastrale	Ruelle Saint-Martin

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous une deuxième liste de voies pour lesquelles il a été constaté une discordance :

Plan de la commune	Base de données cadastrales
Rue des Cavernaux	Rue des Caverne <u>e</u> aux
Sente des Cavernaux	1 ^{ère} Sente des Caverne <u>e</u> aux
Rue du Bout Malo	Impasse du Bout Malo
Rue du Prieu	Pas de voie à ce nom
Chemin de la Giroux	Pas de chemin à ce nom

Compte-tenu du temps restant avant la communication du remaniement et afin de pouvoir donner suite aux éventuelles réclamations des propriétaires concernant la dénomination de la voirie, un courrier signé de M. le Maire précisant la désignation correcte des voies pourra être pris en compte par le Centre des Impôts Foncier de Versailles en attendant la délibération effective du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

Valider le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
Valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales (dont la liste est annexée à la présente note)

M.SMITTARELLO demande si les actes notariés vont être modifiés. M. LALLART et M. SIMON indique que ces modifications sont liées au cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix pour, VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune et VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales selon la liste ainsi redéfinie.

M. SIMON en termine avec le vote du **JURY d'ASSISES**.

Il est rappelé que pour être éligible, il faut ne pas avoir été désigné au cours des 5 dernières années, avoir au moins 23 ans. Il n'y a pas de limite d'âge. Il appartiendra aux personnes désignées de motiver avant le 1^{er} septembre 2016 une éventuelle demande de dispense auprès du Tribunal concerné.

Il est procédé au tirage au sort du jury d'assises qui a désigné les six personnes suivantes :

- 0438 : M. DELOWY Pierre – né en 1961
- 1218 : Mme. PIQUET Stephanie – née en 1982
- 0366 : M. DAUSSY Benoit – né en 1989
- 0137 : Mme. BOISSY épouse TRANCHANT Danielle – née en 1960
- 0279 : Mme. CHAPUIS Marie-Claude – née en 1993
- 0845 : M. LE BRAS Denis – né en 1966

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mr Simon demande à Mr Lallart de faire un premier point sur l'aménagement du secteur du Fossé Maulet et à Mme Rayssac sur l'aménagement et l'extension de la mairie.
 - o Le diagnostic d'aménagement a été présenté en réunion publique samedi 4 juin 2016. La place est mise à la concertation avec les riverains et les propriétaires.
 - o Pour le projet de l'extension de la mairie, après avoir désigné le maître d'œuvre, nous sommes en phase d'avant-projet. Par ailleurs, les demandes de subventions ont été engagées.
- Nous avons reçu de la lyonnaise des eaux le rapport de la consommation d'eau qui est mis à disposition des élus et des habitants.
- Information faite par Mr Lallart sur les assises de la ruralité. Un plan d'action a été défini et consultable sur yvelines.fr/assises-ruralite/.
- La commune a été frappée par les intempéries, nous devons dire que nous avons été relativement épargnés du fait de la mise en place d'ouvrage pour maîtriser les eaux de ruissellement.
- Information sur la fermeture estivale de la poste du 11/07/2016 au 27/08/2016. Cette fermeture renforce notre préoccupation sur le devenir de celle-ci sur la commune. Nous avons engagé des discussions avec la préfecture et la poste afin de pérenniser son avenir par des nouveaux services.
- Le cadastre organise en cette période une consultation auprès des propriétaires sur les relevés effectués depuis quelques mois. De plus, nous avons reçu un avis de procédure de la préfecture sur les immeubles vacants. La commune va engager la procédure des biens vacants dès que possible.
- Le comité des fêtes a décidé de ne pas organiser cette année la fête communale du 25 juin 2016 pour la reporter en 2017.
- Anne Claire Mutel rappelle les différentes manifestations à venir, fête des écoles et de la musique le 18 juin 2016.

Mr Simon pour clore ce conseil souhaite à tous de bonnes vacances.

Clôture du Conseil à 21H34

Le Maire,
P. SIMON



Prochain **conseil ordinaire** le 20 septembre 2016 à 20h30